



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE
DE LA DÉFENSE NORD-OUEST**

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
PHASE CANDIDATURE

Personne publique
ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

Maîtrise d'ouvrage
ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

OBJET DU MARCHÉ

BASE DE DEFENSE DE CHERBOURG
Départements de la Manche (50)
Maintien en condition opérationnelle des équipements sous pression.
LOT1 – Maintenance des équipements sous pression Air respirable
LOT2 – Maintenance des équipements sous pression Air industriel

NUMÉRO DE PROJET DU MARCHÉ

23-040bis

Une attention particulière devra être portée à l'article §5.2 concernant la copie de sauvegarde dont la transmission est fortement recommandée.

L'ESID de Rennes devient le SID Nord-Ouest



SOMMAIRE

1. SERVICE ACHETEUR	3
1.1 NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.2 POINT DE CONTACT.....	3
1.3 VISITE DE SITE.....	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1 OBJET DE L'OPERATION DANS LAQUELLE S'INSCRIT LA CONSULTATION	3
2.2 OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
2.3 ALLOTISSEMENT (ARTICLE L2313-5 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)	4
2.4 DATE LIMITE D'ACHEVEMENT DES PRESTATIONS OU DUREE DU MARCHÉ	4
2.5 FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ	4
2.6 NOMENCLATURES CPV (COMMUN PROCUREMENT VOCABULARY) ET GM (GROUPE MARCHANDISES)	4
2.7 CONDITION PARTICULIERE D'EXECUTION DU MARCHÉ	4
3. PROCÉDURE DE PASSATION	4
3.1 ÉTAPES DE LA PROCEDURE	5
3.2 ANALYSE DES PLIS	5
3.3 VERSEMENT D'UNE PRIME.....	5
3.4 DECLARATION SANS SUITE.....	5
3.5 SUITE D'UNE MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE	5
3.6 VARIANTES.....	5
3.7 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES EVENTUELLES (EX-OPTIONS)	6
3.8 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	6
4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES EN PHASE CANDIDATURE.....	6
4.1 DOSSIER DE LA CONSULTATION FOURNI GRATUITEMENT AU CANDIDAT.....	6
4.1.1 <i>Contenu du dossier de consultation</i>	6
4.1.2 <i>Modalité d'accès au dossier de consultation des entreprises</i>	6
4.2 MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION	7
4.3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	7
5.1 TRANSMISSION DU PLI PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR LA PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ÉTAT (PLACE) DEPUIS WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR.....	7
5.1.1 <i>Modalités de téléchargement</i>	7
5.1.2 <i>Transmission des réponses</i>	8
5.2 TRANSMISSION FORTEMENT RECOMMANDÉE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE SOUS PLI CACHETE PAR VOIE POSTALE OU PAR PORTEUR/ TRANSPORTEUR	9
5.2.1 <i>Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)</i>	9
5.2.2 <i>Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)</i>	9
6. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA SOCIÉTÉ.....	10
6.1 NIVEAUX MINIMAUX DE CAPACITE	10
6.2 DOCUMENTS A PRODUIRE QUANT A LA CANDIDATURE - « DOSSIER CANDIDATURE »	10
6.3 RECOURS A LA LANGUE FRANÇAISE	11
7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	11

PREAMBULE – LEXIQUE

Dans le présent document,

SID Nord-Ouest : Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest

BMO : Bureau de Maîtrise d'Œuvre

BCO : Bureau de Conduite d'Opération

USID : Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense

1. SERVICE ACHETEUR

1.1 Nom et adresse de l'acheteur public

Adresse géographique	Adresse postale
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Sous-direction achats comptabilité Bâtiment 728 – Rez-de-chaussée Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest Sous-direction achats comptabilité Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9

L'adresse géographique sert de référence pour les dépôts physiques de plis, notamment par porteur / transporteur (y compris Chronopost).

L'adresse postale sert de référence pour les envois postaux en recommandé avec accusé de réception.

1.2 Point de contact

	Téléphone	Adresse électronique
Ingrid ROZET	02 23 35 25 84	ingrid.rozet@intra.def.gouv.fr
Maryse LE BOULANGER	02 23 35 28 30	Maryse.le-boulangier@intra.def.gouv.fr

1.3 Visite de site

Une visite de site **facultative mais recommandée** sera à effectuer lors de la phase « **offre** » de la procédure.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de l'opération dans laquelle s'inscrit la consultation

Les marchés issus de cette procédure entrent dans le périmètre du maintien en condition global des infrastructures dont le SID NO a la responsabilité.

2.2 Objet de la consultation

La consultation a pour objet la réalisation des prestations de maintien en condition opérationnelle des équipements sous pression de production et de distribution d'air industriel et d'air respirable sur le périmètre de la base de défense (BdD) de Cherbourg.

La consultation donne lieu à la conclusion de 2 marchés qui se présenteront sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires (article L2325-1 du code de la commande publique).

Ils seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (article R2362-2 du code de la commande publique).

2.3 Allotissement (article L2313-5 du code de la commande publique)

La consultation concerne les 2 lots précisés ci-après :

Lot n°1 : Maintien en condition opérationnelle des équipements sous pression de production et de distribution d'air respirable sur le périmètre de la BdD de Cherbourg

Lot n°2 : maintien en condition opérationnelle des équipements sous pression de production et de distribution d'air industriel sur le périmètre de la BdD de Cherbourg

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Un même candidat peut présenter une offre sur les deux lots.

2.4 Date limite d'achèvement des prestations ou durée du marché

A titre indicatif, les prestations débuteront au cours du second semestre 2027 et s'exécuteront sur une durée de 7 ans.

2.5 Fractionnement du marché

Sans objet

2.6 Nomenclatures CPV (commun procurement vocabulary) et GM (groupe marchandises)

Les références aux nomenclatures associées à la présente consultation sont les suivantes :

- GM n° 37.02.10 : Maintenance des équipements industriels
- CPV n° 45259000-7 : Réparation et entretien d'équipements
- CPV n° 50532000-3 : « Services de réparation et d'entretien de machines et d'appareils électriques et de matériel connexe ».

2.7 Condition particulière d'exécution du marché

Au cours de l'exécution du marché, il est prévu la transmission puis la détention d'informations et supports en « diffusion restreinte ».

3. PROCÉDURE DE PASSATION

Le présent marché est un marché de sécurité, conformément à l'article L1113-1 du code de la commande publique.

La consultation est lancée sous la forme d'une procédure avec négociation conformément aux dispositions de l'article R2324-3 du code la commande publique.

3.1 Étapes de la procédure

La procédure se décline en 3 étapes :

- **Étape 1 : Appel à candidatures** permettant la sélection des candidats admis à déposer une offre (**présente phase de la consultation**).

Le nombre de candidats admis à soumissionner n'est pas limité. En revanche, seuls les candidats :

- Ayant fourni un dossier de candidature complet,
- Disposant manifestement des capacités suffisantes pour exécuter le marché public,
- Atteignant les niveaux minimaux de capacités fixés à l'article 6.1 du RC

Seront admis pour l'étape 2, décrite ci-après.

- **Étape 2 : Remise des offres** par les candidats admis à présenter une offre.

À l'issue de la remise des offres

- **Étape 3 : Négociation** (par correspondance ou en présentiel) et **remise des offres négociées**.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve cependant le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Dans ce cas, les offres initiales seront considérées comme des offres finales.

3.2 Analyse des plis

La personne publique analyse les seuls plis qui seront reçus au plus tard à la date et à l'heure limite fixées sur la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et selon les modalités de dépôt décrites au paragraphe 5 du présent document.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, s'il constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

3.3 Versement d'une prime

Sans objet

3.4 Déclaration sans suite

A tout moment, la procédure peut être déclarée sans suite. Les candidats en sont informés.

3.5 Suite d'une mise en concurrence infructueuse

En l'absence de candidatures ou d'offres déposées dans les délais prescrits ou en cas de candidatures irrecevables ou d'offres inappropriées, le représentant du pouvoir adjudicateur peut mettre en œuvre les dispositions prévues à l'article R2322-2 du code de la commande publique.

3.6 Variantes

Les variantes sont interdites.

3.7 Prestations supplémentaires ou alternatives éventuelles (ex-options)

Le présent marché est lancé sans prestations supplémentaires ou alternatives éventuelles.

3.8 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de :

- groupement solidaire
- **ou** de groupement conjoint ; dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement conjoint, après attribution le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

La composition du groupement ne peut être modifiée après la date de remise des candidatures. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES EN PHASE CANDIDATURE

4.1 Dossier de la consultation fourni gratuitement au candidat

4.1.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation pour la phase de candidature comprend les documents :

- le présent Règlement de la Consultation **RC** - phase candidature
- le projet d'Acte d'Engagement (AE) pour chacun des lots
- le projet de Cahier des Clauses Administratives Particulières **CCAP** et son annexe « modalités d'accès »
- le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières – Disposition générales **CCTP - DG**¹
- le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières – Spécifications techniques particulières relatif au LOT 1 **CCTP – LOT1**¹
- le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières – Spécifications techniques particulières relatif au LOT 2 **CCTP – LOT2**¹
- le projet de Bordereau de Prix Unitaires **BPU**

Les annexes au CCTP ne sont pas transmises au stade de la candidature.

4.1.2 Modalité d'accès au dossier de consultation des entreprises

Les documents composant le dossier de consultation des entreprises sont accessibles sur PLACE.

¹ Les éventuelles annexes seront transmises en phase de remise des offres

4.2 Modifications du dossier de la consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des candidatures. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.3 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation en phase candidature, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au moins avant la date de remise des candidatures une demande écrite de renseignements complémentaires au Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest.

Le candidat utilise le profil acheteur du SID Nord-Ouest à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par le SID Nord-Ouest. Cette procédure assure une traçabilité du dépôt des demandes de renseignement et des réponses fournies.

Le Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le candidat transmet son pli par voie électronique, via la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

L'opérateur économique a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) dans les délais impartis pour la remise des offres. La transmission de cette copie de sauvegarde est fortement recommandée (cf. §5.2).

Cette copie sera ouverte seulement si la candidature transmise par voie électronique, envoyée dans les délais de dépôt des offres, n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, ou si un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde ne sera pas ouverte si aucune offre électronique n'a été transmise sur la PLACE.

5.1 Transmission du pli par voie électronique sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACE) depuis www.marches-publics.gouv.fr

5.1.1 Modalités de téléchargement

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr. Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

5.1.2 Transmission des réponses

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plate-forme des AChats de l'Etat (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.armement.defense.gouv.fr et www.achats.defense.gouv.fr).

Les documents transmis doivent être compressés et réunis dans un unique répertoire zippé avant de le déposer sur la PLACE.

Nota 1 : l'opérateur économique devra vérifier que **ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées.** Il lui est vivement recommandé de **consulter très régulièrement les courriels reçus** à cette adresse électronique.

Nota 2 : pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 3 : lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** soit via l'outil de signature accessible dans le menu bandeau gauche de la PLACE soit via celui qui apparaît au moment de la constitution de la réponse. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 mentionné supra.

Le détenteur de la signature électronique doit avoir le pouvoir d'engager son entreprise.

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

Attention : une régularisation de la signature électronique est opérée à l'attribution du marché.

L'offre déposée sans signature est acceptée.

En cas de difficultés sur la Plate-forme des AChats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis le lien <https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=c756be09-eb69-4679-bf07-c47cdd2c5c10> ou en cliquant sur la languette « FAQ et support en ligne ».

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), qui peut être filtrée par catégorie.

Si la FAQ n'apporte pas une réponse complète, il est possible de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

5.2 Transmission **FORTEMENT RECOMMANDÉE de la copie de sauvegarde sous pli cacheté par voie postale ou par porteur/ transporteur**

En raison de dysfonctionnements récurrents sur PLACE, la transmission d'une copie de sauvegarde est fortement recommandée aux soumissionnaires.

Les copies de sauvegarde **sur support physique électronique (clé USB)** sont adressées sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception à l'adresse mentionnée ci-dessous, et garantissant leur confidentialité. Les copies de sauvegarde sur support papier ne seront pas acceptées.

Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « **copie de sauvegarde** ».

Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils sont responsables du moyen d'acheminement de leur dossier, et que seules la date et heure d'arrivée au service sont prises en compte.

5.2.1 Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)

En cas de dépôt par porteur / transporteur (y compris par Chronopost), l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 23-040 bis

lot n°...

nom du candidat (facultatif)

COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Sous-direction achats comptabilité
Quartier Margueritte
1, rue du Garigliano
Bâtiment 728
35000 RENNES

Sauf les jours fériés, le pli devra être déposé contre récépissé à la Sous-direction achats comptabilité :

- du lundi au jeudi : de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- le vendredi : de 9 heures à 11 heures.

5.2.2 Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)

En cas de dépôt par la Poste, l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 23-040 bis

lot n°...

nom du candidat (facultatif)

COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Sous-direction achats comptabilité
Quartier Margueritte
BP 14
35998 RENNES CEDEX 9

Le dossier devra être adressé sous pli recommandé avec accusé de réception.

6. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA SOCIÉTÉ

6.1 Niveaux minimaux de capacité

Concernant la capacité technique et professionnelle des candidats :

Il est exigé des candidats qu'ils démontrent leur compétence dans les domaines suivants :

- Pour tous les lots :
 - Certification ISO 9001 (version 2015) ou certification MASE ou toute démarche équivalente

Concernant la capacité économique et financière des candidats :

Il est exigé un chiffre d'affaire global annuel **minimal** portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles :

- Pour le lot 1 : 2 700 000 euros
- Pour le lot 2 : 1 800 000 euros

6.2 Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »

- Formulaire DC1 dûment rempli. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation
- Formulaire DC2 dûment rempli. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières
- Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : **numéro unique d'identification** (ou numéro SIREN) permettant au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet suivant / <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>
- et, le cas échéant, délégation de pouvoir
- Liste de prestations / travaux exécutées au cours des 3 dernières années **en lien avec l'objet du marché et appuyées d'attestation de bonne exécution pour les prestations les plus importantes correspondant précisément aux références communiquées** Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants : tout moyen de preuve équivalent est accepté ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres et couvrant les domaines du marché :
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat> .

Conformément aux articles R.2343-12 et R2393-25 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Ainsi, à l'exception du DC1, tous les documents demandés sont à fournir pour

- le candidat,
- et le cas échéant :
 - le ou les cotraitant(s)
 - le ou les sous-traitant(s). Dans ce cas, une déclaration de sous-traitance signée des 2 parties (à ce stade, les informations relatives au montant des prestations sous-traitées ne sont pas impérativement nécessaires) ou une attestation cosignée (candidat + sous-traitant) permettant de justifier de l'engagement du sous-traitant est également attendue.

6.3 Recours à la langue française

Si les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

Une traduction certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté n'est pas exigée.

7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

En phase offre, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Critère n°1 : Prix noté sur 60 points
- Critère n°2 : Performance et qualités techniques noté sur 40 points